



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-sept novembre deux mil vingt-quatre.

Présents : 21

Excusé : 1

Pouvoirs : 7

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET
Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Absents :

Monsieur Julien DETREZ

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

**DCM N°2024-81 : Finances – Vote d’une avance sur subvention au Centre Communal d’Action Sociale -
Exercice 2025**

Rapporteur : Catherine STEKELOROM

Monsieur Le Maire, président de droit du Centre Communal d’Action Sociale ; Mesdames Catherine STEKELOROM, Claudine DE RIVAS, Mireille GOYET, Marie-Aude PEZERIL, Monsieur Lucas GILLY, membres du Conseil d’administration du C.C.A.S., ne prennent pas part au vote.

Monsieur Stéphane MARLOT, deuxième Adjoint, préside la séance.

Considérant que dans un souci de continuité de service public, et dans l’attente du vote du budget primitif 2025, et afin de permettre au Centre Communal d’Action Sociale de pouvoir engager ses activités dès le début de l’exercice 2025, il convient de voter une avance sur la subvention 2025 ;

L’exposé du rapporteur entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-11 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29 ;

Le Conseil Municipal, à l’Unanimité,

DECIDE d’accorder une avance sur subvention au titre de l’exercice 2025 au Centre Communal d’Action Sociale (C.C.A.S.) d’un montant de 300 000 € ;

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget de l’exercice 2025 compte 657362.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-81-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024